AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1663
FR0000120172-FS0718

21 juillet 2017

Déclaration de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CARREFOUR

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 juillet 2017, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Stanhore International Trading S.à R.L. (26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 13 juillet 2017, le seuil de 10% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir individuellement 59 987 137 actions CARREFOUR représentant 95 946 643 droits de vote, soit 7,74% du capital et 10,01% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'un paiement du dividende CARREFOUR en actions[2].

 À cette occasion, le concert composé de M. Abilio dos Santos Diniz et des sociétés Stanhore International Trading S.à R.L. et Energy Jet S.à R.L. (sises 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) qu'il contrôle et de Mme Flavia Buarque de Almeida, **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 13 juillet 2017, 61 501 915 actions CARREFOUR représentant 97 461 421 droits de vote, soit 7,94% du capital et 10,17% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Stanhore International Trading S.à R.L.	59 987 137	7,74	95 946 643	10,01
Energy Jet S.à R.L.	1 512 744	0,20	1 512 744	0,16
Abilio dos Santos Diniz	1 034	ns	1 034	ns
Flavia Buarque de Almeida	1 000	ns	1 000	ns
Total concert	**61 501 915**	**7,94**	**97 461 421**	**10,17**

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

 « Conformément à l'article L. 233-7 VII du code de commerce et à la déclaration d'intention faite le 22 mai 2017[3] par les sociétés Stanhore International Trading S.à R.L., Energy Jet S.à R.L. et M. Abilio dos Santos Diniz, la société Stanhore International Trading S.à R.L. déclare que :

 - l'acquisition d'actions à titre de dividendes n'a pas nécessité la mise en place d'un financement ;

 - elle agit de concert avec Energy Jet S.à R.L., M. Abilio dos Santos Diniz et Mme Flavia Buarque de Almeida ;

[1] Sur la base d'un capital composé de 774 677 811 actions représentant 958 408 539 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société CARREFOUR en date du 11 juillet 2017.
[3] Cf. D&I 217C1034 du 23 mai 2017.

- elle envisage d'augmenter sa participation dans CARREFOUR en fonction des conditions et opportunités du marché ;

- elle n'envisage pas de prendre le contrôle de CARREFOUR ;

- elle croit au potentiel de croissance de CARREFOUR et soutient la stratégie mise en place par la direction de CARREFOUR ;

- elle n'envisage de mettre en œuvre aucune des opérations mentionnées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers ;

- elle n'est partie à aucun des accords ou instruments financiers visés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;

- elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et ou les droits de vote de CARREFOUR ;

- à la date des présentes, deux membres du conseil d'administration de CARREFOUR ont été désignés ou cooptés sur proposition de Stanhore International Trading S.à R.L., Energy Jet S.à R.L. et M. Abilio dos Santos Diniz. Stanhore International Trading S.à R.L. n'a pas l'intention de demander de nomination supplémentaire au sein du conseil d'administration de CARREFOUR. »

3. Par le même courrier, la société Stanhore International Trading S.à R.L. (26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 13 juillet 2017, le seuil de 10% des droits de vote de la société CARREFOUR et détenir individuellement 58 565 987 actions CARREFOUR représentant 94 525 493 droits de vote, soit 7,56% du capital et 9,86% des droits de vote de cette société[1].

 Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions CARREFOUR hors marché intervenue dans le cadre de l'exécution d'un *pre-paid forward agreement* ainsi que d'autres *derivatives agreements*.

 À cette occasion, le concert composé de M. Abilio dos Santos Diniz et des sociétés Stanhore International Trading S.à R.L. et Energy Jet S.à R.L. (sises 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) qu'il contrôle et de Mme Flavia Buarque de Almeida, **n'a franchi aucun seuil** et détient, au 13 juillet 2017, 60 080 765 actions CARREFOUR représentant 96 040 271 droits de vote, soit 7,76% du capital et 10,02% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Stanhore International Trading S.à R.L.	58 565 987	7,56	94 525 493	9,86
Energy Jet S.à R.L.	1 512 744	0,20	1 512 744	0,16
Abilio dos Santos Diniz	1 034	ns	1 034	ns
Flavia Buarque de Almeida	1 000	ns	1 000	ns
Total concert	**60 080 765**	**7,76**	**96 040 271**	**10,02**